

<b>Zeitschrift:</b>	Revue suisse d'apiculture
<b>Herausgeber:</b>	Société romande d'apiculture
<b>Band:</b>	140 (2019)
<b>Heft:</b>	10
 <b>Artikel:</b>	Que faire en cas d'infestation extraordinaire de varroas en automne?
<b>Autor:</b>	Lerch, Robert
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1068259">https://doi.org/10.5169/seals-1068259</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Que faire en cas d'infestation extraordinaire de varroas en automne ?

**Robert Lerch, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),  
robert.lerch@apiservice.ch**

Malgré le traitement d'été antivarroa, nous découvrons quelque fois à fin octobre ou début novembre des colonies ayant une chute naturelle d'acariens dépassant largement 5 par jour. La raison en est principalement la réinfestation par pillage ou un traitement estival antivarroa insuffisant.

Le varroa s'est extrêmement bien adapté à son hôte. Il vit dans la colonie, se reproduit dans les cellules operculées du couvain et survit à l'hiver en se cachant sous les plaques ventrales des abeilles en raison du manque de cellules de couvain. Bien nourri d'un mélange de cellules adipeuses et de sang d'abeille (hémolymphé), il attend le printemps.

© apiservice



L'acarien survit à l'hiver entre les anneaux postérieurs de l'abdomen

Une fois le traitement d'été effectué, l'apiculteur peut généralement supposer que l'infestation de varroas n'augmentera que lentement jusqu'au traitement hivernal. Cependant, en contrôlant régulièrement le fond de la ruche, des apiculteurs attentifs ont constaté que, chaque automne, le taux de mortalité des acariens augmente anormalement et rapidement au sein de certaines colonies de leur rucher. Parallèlement, ils ont remarqué qu'il existe de grandes différences dans la dynamique du

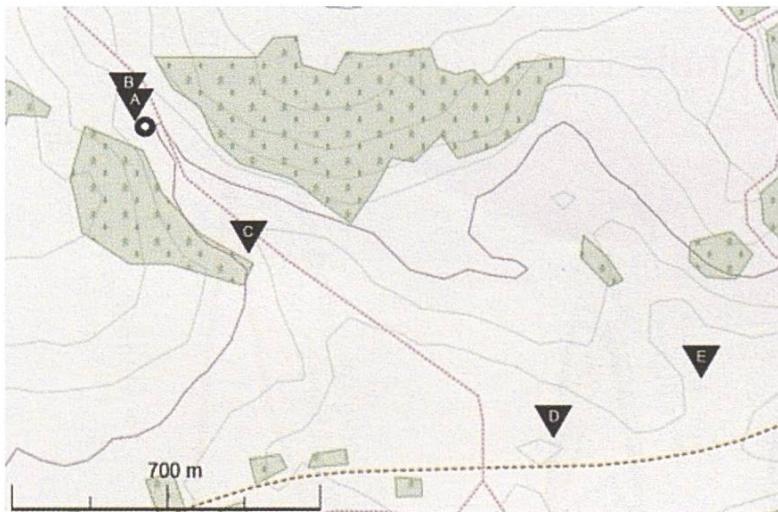
nid à couvain entre jeunes colonies et colonies de production. En maints endroits, les colonies de production réduisent précocement la production de couvain lorsque la colonie atteint le volume nécessaire pour hiverner. Les jeunes colonies qui n'ont pas encore atteint le volume optimal pour affronter l'hiver entretiennent au même moment des nids à couvain plus grands.

## D'où provient soudainement ce grand nombre de varroas ?

Une forte augmentation de la pression varroa est généralement due à une réinfestation. Celle-ci peut s'expliquer par la dérive des butineuses ou par le pillage.

Sur ce dernier point, une étude<sup>1</sup> de la « Landesanstalt für Bienenkunde » de l'Université de Hohenheim, apporte des précisions intéressantes. Les chercheurs ont découvert que les colonies attrapent leurs acariens par pillage, même dans des ruches éloignées.

<sup>1</sup> Source : « Invasion of Varroa destructor mites into mitefree honey bee colonies under the controlled conditions of a military training area » de Eva Frey, Hanna Schnell & Peter Rosenkranz, publié en 2011 dans le Journal of Apicultural Research



*Emplacement de test en base militaire à Münsingen (sud-ouest de l'Allemagne), dans la région du Jura souabe avec les emplacements de colonies-test suivants :*

*O : 4 colonies fortement infestées de varroas.*

*A – E : ruchers avec colonies infestées d'acariens par O suite au pillage.*

© avec l'autorisation de International Bee Research Association (IBRA)

Il a été observé comment des colonies contaminées par le varroa ont été pillées par des colonies d'abeilles dont leur ruche se situait entre 1 m et 1,5 km de distance. Des comptages ont montré que la distance jusqu'aux colonies fortement infestées ne jouait aucun rôle.\*

\*Nombre d'acariens introduits par rucher (entre parenthèses : la distance aux colonies fortement infestées de varroas) : A (1 m) : 566 acariens

B (30 m) : 401 acariens

C (400 m) : 309 acariens

D (1'300 m) : 243 acariens

E (1'500 m) : 510 acariens

## Cause de pillage

Sont pillées en automne les colonies faibles ou endommagées par le varroa (car insuffisamment/incorrectement ou non traitées).

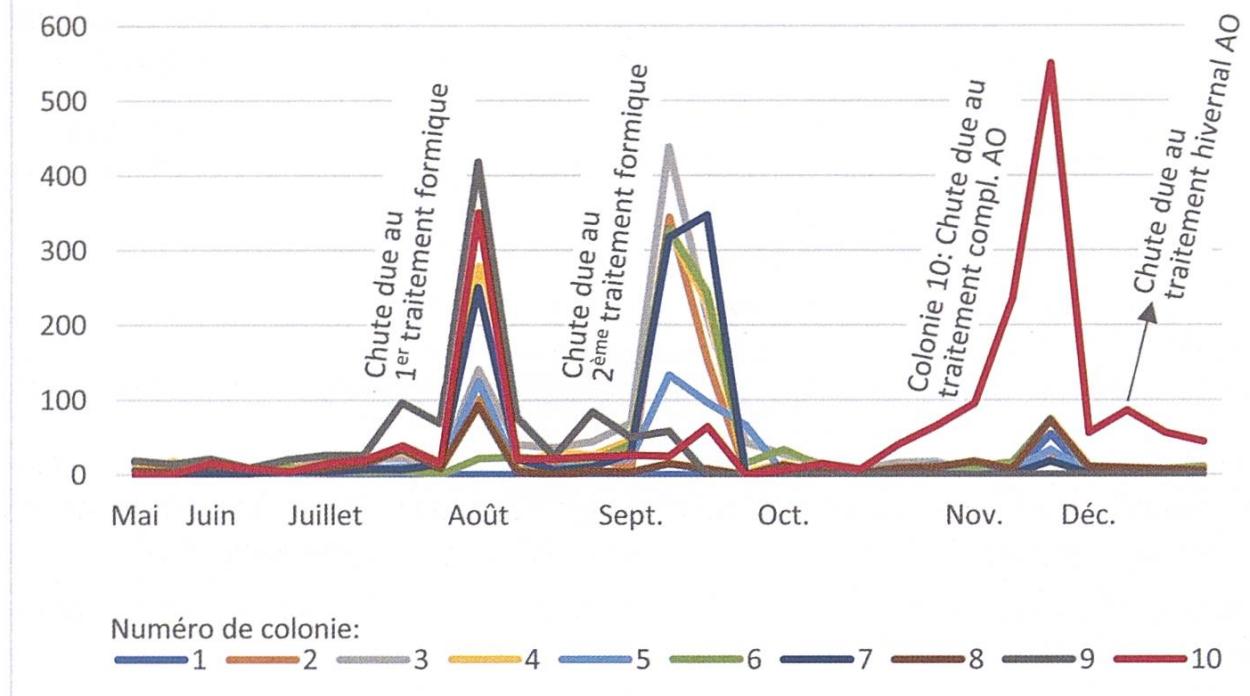
Même si tous les collègues apiculteurs des environs effectuent les traitements antivarroa de manière exemplaire, une réinfestation peut se produire par des essaims n'ayant pas été capturés. Comme le pillage a lieu principalement en automne, il vaut la peine de commencer le deuxième traitement à l'acide formique seulement au cours de la première moitié du mois de septembre. Une grande partie des acariens éventuellement introduits peut ainsi être fortement réduite par ce traitement obligatoire selon le concept varroa du SSA (voir l'article de Jürg Glanzmann dans le numéro de septembre de ce journal intitulé « Moment propice pour le second traitement d'été »).

## Contrôle de la chute naturelle d'acariens

Le contrôle de la chute naturelle de varroas morts prévu dans le concept varroa du SSA/CRA entre mi-octobre et mi-novembre est très important. C'est le seul moyen de détecter à temps une augmentation soudaine de l'infestation de varroas.

Lors du comptage de la chute de varroas morts à fin octobre, il faut tenir compte du fait que la chute naturelle d'acariens n'apparaît de nouveau que deux semaines après la fin du second traitement d'été.

## Colonies 1-10: Chute varroa par semaine

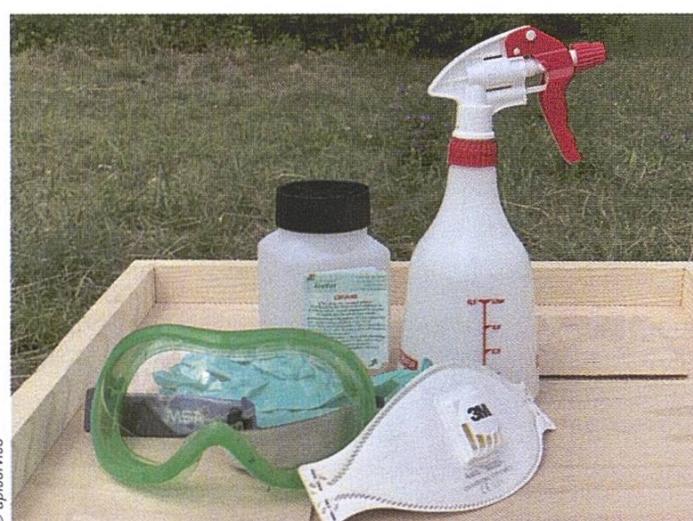


Exemple d'une probable réinfestation à fin octobre (colonie 10)

De par mon expérience personnelle avec le comptage régulier du fond varroa, environ une colonie sur dix est sujette à une réinfestation.

*Interprétation de la chute de varroas dans la colonie 10 (rouge):*

- Premier traitement d'été: forte chute due au traitement
- Second traitement d'été: très faible chute due au traitement (signe d'une faible infestation de varroas dans la colonie)
- Fin octobre: augmentation soudaine et inexplicable de la chute naturelle de varroas morts: traitement complémentaire à l'acide oxalique nécessaire (très forte chute due au traitement)
- Traitement normal d'hiver: très faible chute due au traitement en décembre



La raison de cette augmentation extraordinaire de l'infestation d'acariens ne peut être déterminée avec précision, mais elle est probablement due à une réinfestation. Seul le comptage des langes protégés par une grille a indiqué la forte augmentation du nombre de varroas. La colonie a dû être débarrassée de sa surcharge de varroas par un traitement complémentaire.

*Matériel nécessaire pour le traitement complémentaire en octobre*

## **Mesures à prendre en cas d'infestation extraordinaire de varroas à fin octobre/début novembre**

Lors d'une chute naturelle de varroas morts de plus de 5 acariens par jour, le nombre de varroas est tellement important que les colonies peuvent subir des dégâts si les acariens ne sont pas décimés rapidement.

Un traitement d'urgence, au cours duquel les colonies sont placées sur des cadres de cire gaufrée, n'est plus possible en automne. De même, l'utilisation d'acide formique n'est pas assez efficace en raison de la fraîcheur des jours et des nuits ; elle est par conséquent inappropriée.

Seul l'acide oxalique peut être envisagé pour un tel traitement complémentaire. L'acide oxalique agit le mieux lorsqu'il est utilisé en l'absence de couvain. Cependant, comme ce traitement complémentaire n'est destiné qu'à briser le pic de l'infestation de varroas, on peut exceptionnellement laisser le couvain en place.

Dans tous les cas, le véritable traitement hivernal à l'acide oxalique doit être maintenu et effectué comme d'habitude en l'absence de couvain, comme pour les autres colonies du rucher. C'est la dernière occasion de réduire le nombre d'acariens avant l'hiver et d'offrir aux colonies un bon départ pour la nouvelle saison apicole.

### **Concept varroa du SSA**

Vous trouvez en tout temps les étapes concrètes du travail sur [www.abeilles.ch/varroa](http://www.abeilles.ch/varroa) :

1.1. Concept de lutte contre le varroa et les aide-mémoire y relatifs

L'équipe du SSA vous conseille en outre volontiers personnellement au 0800 274 274 ou via courriel à [info@apiservice.ch](mailto:info@apiservice.ch).

## **Bee art**



Tatouages,  
Apimondia 2019  
*Photos F. Saucy*